

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Délibération n° BC-2023-051

Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230704-BC_2023_051-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatre juillet à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 28 juin 2023

Nombre de membres :

En exercice	16
Présents	13
Votes	13

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Pierre CID, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle BROUILLET

**TRANSITION
ECOLOGIQUE**

**Candidature à l'Appel
à Manifestation
d'Intérêt**

**Valorisation de la
ressource solaire
photovoltaïque sur
les bâtiments et parcs
de stationnement des
collectivités
territoriales en région
Auvergne-Rhône-
Alpes**

Rapporteur : Monsieur Pascal OUTREBON, Vice-Président délégué aux Equipements, à l'Aménagement du territoire, à la Transition Ecologique et à la Mobilité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1^{er} juin 2021 et notamment sa compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement",

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n° 9/2020 en date du 19 février 2020 du Syndicat de l'Ouest Lyonnais concernant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest lyonnais,

Vu la délibération n° CC-2021-010 du 6 avril 2021 du Conseil Communautaire approuvant le programme partagé et solidaire de transition écologique du Pays Mornantais,

Vu la délibération n° CC-2023-001 du Conseil Communautaire du 24 janvier 2023 donnant délégation au Bureau Communautaire pour approuver la constitution des dossiers de demandes de subvention et solliciter les différents organismes partenaires de la Copamo pour les actions relevant du domaine de ses compétences,

Préambule

Ayant pris conscience de l'impact du réchauffement climatique, la Communauté de Communes du Pays Mornantais (Copamo) s'est engagée dans une démarche forte de transition écologique. Elle a notamment construit, en partenariat avec ses 11 communes, un plan de transition énergétique du territoire dont la sobriété énergétique des bâtiments ainsi que la production d'énergie renouvelable en local en constituent les axes majeurs.

La Copamo affiche comme orientation la volonté de se diriger vers un territoire à énergie positive. Le développement de la production d'énergie solaire photovoltaïque (PV) en constitue un levier, avec un objectif de 30% des toitures en production en 2050.

Un Appel à Manifestation d'intérêt porté par l'ADEME et la CNR

Pour atteindre l'objectif national de la neutralité carbone à horizon 2050, l'accélération des dynamiques actuelles de sobriété, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'électrification des usages énergétiques (transport, chauffage, industrie) est indispensable. Dans ce contexte, le développement massif du photovoltaïque est incontournable.

L'un des leviers de ce déploiement repose sur la mobilisation des collectivités territoriales.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME, l'Agence de la transition écologique et la CNR, la Compagnie Nationale du Rhône, vise à aider les territoires volontaires en Auvergne Rhône-Alpes à exploiter au mieux le gisement solaire photovoltaïque de leurs bâtiments, et à se doter des moyens d'animation nécessaires.

Contenu de l'AMI et soutien financier

Cet AMI a pour objectif principal d'accompagner un développement rapide d'installations photovoltaïques sur le patrimoine bâti de collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes de manière à contribuer à la massification PV en région et ainsi :

- Préfigurer localement un taux d'équipement à la hauteur des enjeux de la transition énergétique ;
- Contribuer à la structuration de la filière PV sur bâtiments et ombrières de parkings, notamment en participant à la création d'emplois, et à l'atteinte des objectifs régionaux.

Pour ce faire, l'ADEME et CNR contribueront au financement de postes de chargés de mission embauchés par les structures lauréates, grâce à une aide forfaitaire maximale de 30 000 € par an sur 3 ans (soit 90 000 €) par agent Equivalent Temps Plein Travaillé.

Le rôle du chargé de mission employé par la structure lauréate sera d'accompagner l'émergence, le développement et la construction de projets d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics et les parcs de stationnement des collectivités territoriales (sont exclus les autres projets de parcs photovoltaïques) au sein desquelles il interviendra.

Le développement et la massification du photovoltaïque sur la Copamo, un enjeu phare du mandat

Résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique, la Copamo souhaite accélérer et massifier la production énergie photovoltaïque sur le territoire, notamment sur le domaine public, là où les collectivités locales sont décisionnaires.

En ce sens, dès 2022, le Vice-Président délégué aux Equipements, à l'Aménagement du territoire, à la Transition Ecologique et à la Mobilité, et le Vice-Président délégué au Tourisme, au Paysage et à la Mobilité intercommunale, ont rencontré les maires et élus référents bâtiment et/ou développement durable de chaque commune, afin notamment d'évaluer le potentiel de développement du photovoltaïque sur le patrimoine communal : parkings, équipements publics couvrables et bâtiments publics.

Le potentiel photovoltaïque par commune est aujourd'hui clairement identifié, mais un manque de ressource et d'accompagnement se fait ressentir pour concrétiser ces projets.

Une candidature à l'AMI pour la concrétisation des projets photovoltaïques publics

Afin de concrétiser cette orientation, la création d'un poste de conseiller énergie et développement du photovoltaïque est nécessaire. Une candidature à l'AMI précitée s'avère donc être une véritable opportunité pour la Copamo.

Calendrier

Le dépôt de la candidature doit être réalisé avant le 21 août 2023. Les lauréats seront annoncés fin octobre pour une contractualisation à partir de novembre 2023.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le 11/07/23
Notifié ou publié
le 11/07/23
Le Président

APPROUVE la candidature de la Copamo pour l'AMI Valorisation de la ressource solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parcs de stationnement des collectivités territoriales en région Auvergne-Rhône-Alpes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 11 JUILLET 2023
RENAUD PFEFFER, PRÉSIDENT

Le Président,
Renald PFEFFER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

